

COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2008

PROCÈS – VERBAL

L'an deux mille huit, le deux octobre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la ville de Divonne-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 25 septembre 2008 et sous la présidence de monsieur Guy Michel, Premier Adjoint au Maire.

Présents : Guy MICHEL, Marie-Fée CHAMPAGNE, Alain KESPY, Véronique BAUDE, Vincent SCATTOLIN, Josette LAMIELLE, Hervé GROSFILLEY (*arrivé à 19 h 20*), Nathalie FRANCK, adjoints au maire,

Evelyne KLIMA, John BURLEY, Leonard HOOPWOOD, Christian LEROUX, Anne GOUIN (*arrivée à 19 h 20*), Ronny BILLEN, Christelle FLOQUET-NIQUELETTO, Michel MOUSSÉ, Catherine FOEDIT, Serge BAYET, Ivan RACLE, Sandrine STEPHAN, Jean BERNARD (*arrivé à 19 h 20*), Jocelyne CHEVRET, Véronique HALUSZKA (*arrivée à 19 h 30*), conseillers municipaux.

Pouvoirs : Etienne BLANC, député-maire (procuration à Guy Michel)
Leonard HOPWOOD (procuration à Josette Lamielle à partir du point n° 29)
Georges LESKENS (procuration à Alain Kespy)
Dominique BEERT (procuration à Véronique Baude)
Jacqueline CHORAND (procuration à Vincent Scattolin)

Absents excusés : Marie-Laure GINET
Cédric RESPINGER

Assistaient à la séance : Gérard TEDESCHI (directeur général des services), Hélène OYER-LEROY (directrice de cabinet du maire), Murielle MADRONA (directrice des finances et de l'économie), Marie-France TADLA (Responsable des services population/associations/secrétariat 1^{er} adjoint), Béatrice CORBIN (finance budget/facturation) et Gisèle Pigeon (secrétariat général).

Secrétaire de séance : Sandrine STEPHAN

INTERVENTION de René Klima Président de l'Office de Tourisme et de la Société ALTIMAX

Objet : *Présentation de l'étude sur le positionnement touristique de Divonne-les-Bains*

- TRAVAUX -

1/ Fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire lot 1 viande et lot 7 conserves- choix des fournisseurs

- 2/ Aménagement de trottoirs rue Voltaire – Mission de maîtrise d’œuvre – Approbation du choix du prestataire
- 3/ Restaurant «le Nautique» travaux de mise aux normes pour future utilisation en salle d’animation associative– Mission de maîtrise d’œuvre - Approbation du choix du prestataire
- 4/ Acquisition d’un véhicule 5 portes pour les services techniques – Approbation du choix du fournisseur
- 5/ Bassins de la piscine – projet de mise en place d’un système de chauffage solaire – Mission d’accompagnement à la maîtrise d’ouvrage
- 6/ Construction d’un EHPAD de 70 lits – Lot 1 terrassement – Choix de l’entreprise

- OPÉRATIONS FONCIÈRES & IMMOBILIÈRES -

- 7/ Ilot de Vigny - cession des tènements an 70, an 71, an 72, an 73, an 106, an 107, an 177, an 59 et une partie de an 108 - Société INTEGRANDE- construction de logements sociaux– Paiement des tènements sous forme de dation
- 8/ Rue de Lausanne : cession gratuite de terrain consentie par la société « SAS les Cyprès » au profit de la commune de Divonne-les-Bains
- 9/ Tarifs de location de l’hippodrome
- 10/ Classement dans le domaine public communal des parcelles de terrain classées en zone NT du tour du lac
- 11/ Renonciation à l’acquisition de terrains suite à l’exercice du droit de délaissement d’un propriétaire - Partie de la parcelle AP277

- FINANCES -

- 12/ Budget principal de la commune – exercice 2008 – décision modificative n°1
- 13/ Budget annexe du centre culturel et d’animation - exercice 2008 - décision modificative n°1
- 14/ Budget annexe concessions et baux - exercice 2008 - décision modificative n°1
- 15/ Budget annexe bois et forêts - exercice 2008 - décision modificative n°1
- 16/ Facturation de l'intervention des services municipaux
- 17/ Modification de l’AP/CP (Autorisation de Programme, Crédits de Paiement) – Contrat rivière
- 18/ Création d’un AP/CP (Autorisation de Programme, Crédits de Paiement) – EHPAD
- 19/ Modification de l’AP/CP (autorisation de programme, crédits de paiement) – Grande Rue
- 20/ Modification de l’AP/CP (Autorisation de Programme, Crédits de Paiement) – Mise en séparatif des eaux pluviales
- 21/ Modification de l’AP/CP (Autorisation de Programme, Crédits de Paiement) – Petite enfance (extension de l’école d’Arbère)

22/ Modification de l'AP/CP (Autorisation de Programme, Crédits de Paiement) – ZAC des Longs Prés

23/ Modification de l'AP/CP (Autorisation de Programme, Crédits de Paiement) – Complexe sportif

24/ Admission en non valeur de créances irrécouvrables

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE -

25/ Mandat spécial – remboursement des frais réels - négociations avec un ou plusieurs exploitants potentiels du casino. **Point retiré de l'ordre du jour.**

26/ Compte rendu des actes passés en vertu de la délégation de compétences, du 29 mars 2008

27/ Demande de subvention de l'association « PÉTANQUE CLUB DIVONNAIS »

28/ Demande de subvention exceptionnelle de l'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants) section de Divonne-les-Bains

- Approbation du procès verbal de la séance du 03 juillet 2008
- Approbation du procès verbal de la séance du 18 juillet 2008
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h15.

Monsieur Guy Michel suspend la séance pour laisser la parole à Monsieur Klima pour la présentation de l'étude sur le positionnement touristique de Divonne les Bains. Cette étude a été réalisée par le Cabinet ALTIMAX et la société Puissance N.

Réouverture de la séance à 19h50

Guy MICHEL excuse M. Etienne BLANC, retenu par les journées parlementaires de l'UMP.

TRAVAUX

POINT N° 1

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE LOT 1 VIANDE et LOT 7 CONSERVES– CHOIX DES FOURNISSEURS

Par délibération du 28 avril 2008, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation, de type appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires au restaurant scolaire. Par délibération du 1^{er} septembre 2008, les lots « viande » et « conserves » ont été déclarés infructueux.

Une nouvelle consultation a donc été lancée sous la forme d'un marché négocié (article 35 I du code des Marchés Publics).et un avis d'appel public à la concurrence a été adressé, le 16 Juillet 2008, au journal Le Dauphiné.

Après réception et examen des offres, les 18 et 25 septembre 2008, la commission s'est prononcée en faveur des entreprises suivantes :

Lot 1	Viande	Ets SEFA (01 Bellegarde)	Montant mini 12 500 € TTC Montant maxi 50 000 € TTC
Lot 7	Conserves	Ets POMONA (38 St Quentin Fallavier)	Montant mini 2 000 € TTC Montant maxi 8 000 € TTC

Après avoir entendu l'exposé d'Alain Kespy et en avoir délibéré, le conseil municipal,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres des 18 et 25 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le choix des entreprises désignées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

POINT N° 2

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE VOLTAIRE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – APPROBATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE

L'Assemblée est informée que la commune souhaite engager courant 2009, des travaux sur la rue Voltaire (création de trottoirs de part et d'autre de la chaussée, création de deux arrêts de bus secteur de l'Étang, réalisation d'un revêtement de chaussée, réalisation de l'éclairage public, mise en souterrain des réseaux EDF et PTT).

Pour réaliser ce projet, il est souhaitable de solliciter les compétences d'un maître d'œuvre.

A cet effet, une consultation de type procédure adaptée après mise en compétition sur compétences, références et moyens a donc été lancée le 21 août 2008 et un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour parution au journal Le Dauphiné.

Après réception et examen des offres, les 18 et 25 septembre 2008, la commission a établi la liste des candidats admis à présenter une offre. Il s'agit :

- cabinet DEN HENGST (74 Thonon),
- cabinet VIATEC ALTUS (74 Allonzier La Caille),
- cabinet SANTINI (01 Gex),
- cabinet INFRAROUTE (74 Cluses),
- cabinet SJA INGENIERIE (01 Ambérieu)

A l'issue des négociations avec ces cinq entreprises, il sera proposé au conseil municipal, lors d'une prochaine séance, d'approuver le choix du lauréat.

Guy Michel demande qu'une information soit faite auprès des commerçants avant le début des travaux

Alain Kespy précise que les travaux concernent la partie supérieure de la rue Voltaire qui commence au petit rond point de la rue Vigny et qui se termine à l'étang d'Arbère. A sa connaissance il n'y a pas de commerçants dans cette partie de la rue Voltaire.

Alain Kespy rappelle, que des travaux d'assainissement et d'eau potable vont débiter la semaine prochaine rue Fontaine et qu'une information complète a été faite, au préalable, auprès de chaque riverain concerné par les travaux. Cette information a été réalisée par la Communauté de Communes en collaboration avec le service communication de la Mairie.

Alain Kespy assure qu'une information identique sera faite pour tous les prochains travaux d'assainissement et d'eau potable de Divonne auprès des riverains concernés

Après avoir entendu l'exposé d'Alain Kespy et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la liste des maîtres d'œuvres désignés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pouvant lui être octroyé pour la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

POINT N° 3

RESTAURANT «LE NAUTIQUE» TRAVAUX DE MISE AUX NORMES POUR FUTURE UTILISATION EN SALLE D'ANIMATION ASSOCIATIVE- MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - APPROBATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE

L'Assemblée est informée que la commune souhaite utiliser le restaurant « Le Nautique » en dehors de la période d'ouverture de la piscine, en salle d'animation associative. Pour cela il est nécessaire de procéder au préalable à la mise aux normes du bâtiment (mise aux normes des accès handicapés, mise aux normes des sanitaires handicapés, réalisation de

divers travaux, travaux d'économie d'énergie) et de déposer une demande auprès des services d'incendie et d'accessibilité.

A cet effet, il est souhaitable de solliciter les compétences d'un maître d'œuvre pour la réalisation des prestations suivantes : déclaration préalable, notice d'accessibilité, notice de sécurité et suivi des travaux.

Une consultation de type procédure adaptée a donc été lancée le 30 Juillet. Seul le cabinet JOANNES a présenté sa candidature.

Après examen, la commission d'appel d'offres réunie le 25 septembre 2008 propose d'engager les négociations avec ce bureau d'architecte.

A l'issue des négociations avec ce cabinet, il sera proposé au conseil municipal, lors d'une prochaine séance, d'approuver la mission de maîtrise d'œuvre.

A la question d'Ivan Racle sur le coût des travaux supplémentaires pour l'utilisation de ce restaurant en salle associative, Alain Kespy estime ce coût à 100 000 € pour les travaux de mise aux normes sachant que le restaurant en bénéficiera également. A ce montant il faudrait rajouter le coût des travaux d'isolation portant sur les vitrages et le toit et réviser la chaudière.

Après avoir entendu l'exposé d'Alain Kespy et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le choix du bureau désigné ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander aux différents organismes, toute subvention qui pourrait lui être accordée pour ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

POINT N° 4

ACQUISITION D'UN VEHICULE 5 PORTES POUR LES SERVICES TECHNIQUES – APPROBATION DU CHOIX DU FOURNISSEUR

Monsieur Alain Kespy informe l'assemblée que la commune souhaite procéder à l'acquisition d'un véhicule 5 portes, pour les services techniques.

A cet effet, une consultation de type procédure adaptée a été lancée le 18 août 2008 et un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour parution aux journaux : Le Dauphiné et la Voix de l'Ain.

Après réception et examen des l'offres, les 18 et 25 septembre 2008, la commission s'est prononcée en faveur du garage suivant :

- Garage RENAULT (01 Cessy) pour l'acquisition d'une Mégane Berline Impulsion (diésel), au prix de 15 923,60 € TTC avec reprise de l'ancienne Clio pour 700 €.

Alain Kespy rappelle que l'acquisition de ce véhicule entre dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la commune qui possède par ailleurs, pour certain cas, des véhicules très vétustes.

Alain Kespy précise qu'un appel d'offres a été lancé en fonction d'un budget disponible. S'agissant de l'acquisition d'un véhicule de remplacement, il aurait préféré choisir un véhicule plus respectueux de l'environnement de type hybride. Toutefois le coût d'un tel véhicule est entre 10 et 12 000 € plus cher qu'un véhicule conventionnel. Mais le budget ne le permettait pas.

Yvan Racle relève qu'à chaque projet écologique, des raisons économiques sont invoquées et ceci au détriment de l'environnement.

Alain Kespy explique que ce cas est tout à fait particulier et rappelle que sa première idée était de choisir un véhicule hybride.

Vincent Scattolin fait remarquer qu'il aurait été préférable que la collectivité donne l'exemple en achetant un véhicule de type hybride.

Alain Kespy indique que l'exemple a déjà été donné par l'acquisition, la semaine dernière, d'un véhicule électrique destiné au service de la voirie. Ce véhicule sera utilisé tout particulièrement en centre ville et autour du lac.

Vincent Scattolin regrette que la priorité à l'écologie n'ait pas été donnée dans l'acquisition de ce nouveau véhicule et décide de s'abstenir de voter.

Après avoir entendu l'exposé d'Alain Kespy et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A 23 voix POUR et 4 abstentions (Nathalie FRANCK, Christelle FLOQUET-NIQUELETTO, Vincent SCATTOLIN, Jacqueline CHORAND par procuration donnée à Vincent SCATTOLIN)

- **APPROUVE** le choix du garage et du véhicule désignés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

POINT N° 5

BASSINS DE LA PISCINE – PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE SOLAIRE – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur Alain Kespy rappelle à l'assemblée qu'en février 2005 la commune a réalisé une étude de faisabilité pour un projet solaire à la piscine.

Aujourd'hui, il est proposé d'engager le projet de mise en place d'un système de chauffage solaire des bassins du centre nautique.

Pour cela, il est préférable d'être assisté sous la forme d'une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, par un bureau spécialisé dans ce domaine, le bureau HELIANTHE.

Le coût de cette mission s'élève à 1 000 € TTC et comprend. :

- la préparation du cahier des charges de consultation d'un prestataire pour la conception et la réalisation de l'installation solaire du préchauffage des bassins,
- l'aide à l'analyse des offres et au choix du maître d'œuvre pour la réalisation de l'installation solaire,
- l'aide au montage du dossier de demandes de subventions,
- le suivi de la première année de fonctionnement.

Véronique Haluszka demande si l'objectif de ces travaux est de permettre l'ouverture de la piscine plus tôt.

Alain Kespy explique que ces travaux éviteront de chauffer l'eau pompée dans le lac ; eau qui est ensuite filtrée selon les normes de la DDAS. Cette eau est chauffée actuellement à l'aide d'une chaufferie à gaz qui est relativement ancienne et d'une pompe à chaleur vieille de 30 ans. Cette pompe à chaleur n'est plus utilisable et sa remise en état n'est pas, pour l'instant, envisagée. Le choix d'un système de chauffage solaire est justifié par l'économie réalisée sur la consommation de gaz car cette énergie « gratuite » et durable permettra de préchauffer l'eau des bassins jusqu'à une température de 23°C.

A la demande d'Yvan Racle sur la possibilité d'obtenir des subventions pour la réalisation de ces travaux, Alain Kespy indique l'on peut espérer une aide de l'ordre de 40 % actuellement. Toutefois, cette subvention pourrait baisser dans l'avenir car les demandes sont de plus en plus nombreuses.

Guy Michel fait remarquer que ce beau projet va dans le sens de la liste d'avoir une caractéristique environnementale. Il déclare que de plus en plus d'efforts seront faits afin de faire des économies d'énergie

Après avoir entendu l'exposé d'Alain Kespy et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la mission à intervenir avec le bureau HELIANTHE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toute subvention pouvant être octroyée pour le projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

POINT N° 6

CONSTRUCTION D'UN EHPAD DE 70 LITS – LOT TERRASSEMENT – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Alain Kespy informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de construction de l'EHPAD, il convient dès à présent de lancer les travaux de terrassement.

A cet effet, un avis de pré-information a été envoyé à la publication le 9 juillet 2008 et un avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour parution au JOUE et BOAMP, le 31 juillet 2008.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 septembre 2008 pour procéder à l'ouverture des offres puis le 25 septembre 2008 pour prendre connaissance du résultat de l'analyse des offres opérée par la maîtrise d'œuvre et attribuer le marché. Sur la base des propositions de la Maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le lot suivant :

Lot Terrassement : Entreprise FAMY (01 Chatillon en Michaille) pour un montant de 178 308 € HT soit 213 256,37 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé d'Alain Kespy et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le choix l'entreprise désignée ci-dessus,
- **AUTORISE** la société NOVADE SAS, mandataire du maître d'ouvrage, à signer le marché ainsi que tous les actes.

OPERATIONS FONCIERES & IMMOBILIERES

POINT N° 7

ILOT DE VIGNY - CESSION DES TENEMENTS AN 70, AN 71, AN 72, AN 73, AN 106, AN 107, AN 177, AN 59 ET UNE PARTIE DE AN 108 - SOCIETE INTEGRANDE- CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX- PAIEMENT DES TENEMENTS SOUS FORME DE DATION*

Lors du conseil municipal du 16 septembre 2002, la commune de Divonne-les-Bains a défini les enjeux d'un large projet d'aménagement du secteur dit de « l'Ilot de Vigny » :

- réhabilitation et valorisation de cet ilot du centre ville abritant des bâtiments vétustes,
- réalisation d'un parc de stationnement,
- confirmation de la maîtrise foncière du site.

Plusieurs sociétés ont depuis été contactées pour réaliser ces travaux. En mars 2007, la **SEMCODA en collaboration avec la société INTEGRANDE** proposent la construction de **38** logements sur deux bâtiments pour un total de 3 000 m² de SHON.

Caractéristiques du projet :

- **78 % (environ) de la SHON** réalisée seront constitués de logements de **type PLS** et feront l'objet d'un démembrement de propriété.

* Un bailleur social (la SEMCODA) se portera acquéreur de **l'usufruit temporaire** de cette SHON pour une durée de 15 ans avec obligation d'affecter les immeubles à la location de logements sociaux.

* La **nue propriété** de ces logements sera vendue à des propriétaires privés qui recouvreront leur pleine propriété à l'issue de cette période de démembrement de 15 ans.

- Les **22% (environ) restants** seront vendus en pleine propriété à un bailleur social avec obligation de maintenir l'affectation sociale des logements.

Paiement des tènements : Le prix de cette vente est fixé à 1.140.000 euros. Le paiement s'effectuera sous forme d'une dation de 57 places de parking au bénéfice de la commune.

Les modalités de ce projet retenu par la commune sont reprises dans le projet d'acte ci-joint. Ce projet inclus également une clause résolutoire pour assurer la destination sociale des logements.

La cession de ces tènements implique une procédure de déclassement du domaine public par conséquent une désaffectation préalable des places de parking public rue de Vigny et rue Voltaire.

Cette opération doit être effectuée avant la réitération de l'acte authentique et fera l'objet d'une prochaine délibération

Il appartiendra donc au conseil municipal de se prononcer sur ce projet d'acte.

Ronny Billen s'inquiète du coût élevé des places de parking (20 000 € par place) et souhaiterait savoir si c'est un prix habituellement pratiqué.

Vincent Scattolin explique que ce prix est normal pour des places de parking souterrain sur deux niveaux.

A la question de Léonard Hopwood et Ivan Racle sur la hauteur des futures immeubles, Vincent SCATTOLIN indique que des discussions sont encore en cours avec la société INTEGRANDE sur la forme urbaine du projet et que la hauteur des immeubles est précisée dans le projet d'acte qui prévoit des bâtiments de 5 niveaux

A la proposition d'Yvan Racle d'amender le projet d'acte portant sur la hauteur des immeubles afin de permettre toute négociation avec la société INTEGRANDE, Vincent Scattolin précise que cet amendement a été discuté en commission urbanisme. Il propose à l'assemblée de retirer du projet d'acte toute référence portant sur la hauteur des futurs bâtiments construits par la société INTEGRANDE et permettre ainsi toutes négociations avec le promoteur en cas de désaccord.

A la demande de Marie-Fée Champagne, Vincent Scattolin précise que les appartements seront vendus à des privés mais que la SEMCODA en gardera l'usufruit temporaire pour une période de 15 ans et s'engagera à louer ces appartements selon des critères de logements sociaux type PLS - c'est que l'on appelle la vente en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).

Vincent Scattolin insiste sur l'importance de ce projet et rappelle que depuis quelques années la municipalité a engagé une vraie action foncière sur ces terrains en achetant beaucoup d'espaces. De plus, ce projet permettra d'augmenter le nombre de places de parking en centre ville d'une quinzaine de places supplémentaires.

Vincent Scattolin précise que les travaux devraient débuter dans 6 à 8 mois.

Après avoir entendu l'exposé de Vincent Scattolin et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 11 août 2008, 9 et 23 septembre 2008,
- VU la délibération n°13 du 16 septembre 2002,
- VU le projet de promesse,
- VU le plan joint,

A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le projet de compromis ci-joint sous réserve d'en retirer toute référence à la hauteur des futurs bâtiments,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse et l'acte à intervenir avec la société INTEGRANDE ainsi que toutes pièces nécessaires à la mutation.

* Acquiescement d'une obligation, dans lequel, avec l'accord du créancier, la chose due est remplacée par une autre.

POINT 8

RUE DE LAUSANNE : CESSION GRATUITE DE TERRAIN CONSENTIE PAR LA SOCIETE « SAS LES CYPRES » AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS

Lors de la réalisation de la première tranche de l'aménagement de la ZAC des Longs Prés, il a été discuté avec la Société « SAS LES CYPRES » de la cession de certains des lots, situés rue de Lausanne, lui appartenant dans la copropriété « Les Cyprès », au profit de la commune de Divonne-les-Bains.

L'acquisition de ces lots permettrait en effet à la commune d'éviter toute privatisation des surfaces situées devant les commerces.

Les lots désignés sont les suivants : lots 260, 262, 264, 266, 268, 270 et 272 pour une contenance globale de 783 m².

Après discussion avec les copropriétaires des Longs Prés, un accord a été trouvé sur les modalités de cette cession :

- la société « Les Cyprès » cédera gratuitement les lots ci-dessus désignés,
- de plus, la commune de Divonne sera totalement exonérée des charges de copropriété relatives à ces tantièmes. Une nouvelle grille de répartition des charges « spéciales hors parvis » a été validée dans ce sens par une assemblée générale des copropriétaires le 15 mai 2008.

En contrepartie de cette cession gratuite, la commune de Divonne s'engage à entretenir le parvis, déneiger, remettre en place le dallage, et assurer le fleurissement et la peinture des lieux.

Les frais d'actes et de géomètres seront à la charge exclusive de la commune.

Il appartiendra donc au conseil municipal de se prononcer sur le projet d'acte de cession gratuite joint

A la question d'Yvan Racle sur l'entretien des lieux à la charge de la commune, Vincent Scattolin précise qu'il s'agit des murets à repeindre.

Après avoir entendu l'exposé de Vincent Scattolin et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 9 septembre 2008,
- VU le projet d'acte contenant le PV de la résidence des Cyprès daté du 15 mai 2008,
- Vu le plan joint,

A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** la promesse de cession gratuite de terrain mentionnée ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à la mutation.

POINT 9

TARIFS DE LOCATION DE L'HIPPODROME

Hervé Grosfilley indique que l'hippodrome de Divonne est sollicité par des tiers en vue de sa location pour organiser des manifestations.

Dans ce cadre, la commission économie thermalisme et tourisme, saisie du dossier, propose les nouveaux tarifs de l'hippodrome de la façon suivante :

CATÉGORIES	TARIFS ACTUELS PAR MANIFESTATION	TARIFS PROPOSÉS PAR MANIFESTATION
Associations divonnaises Loi 1901	gratuit	gratuit
Associations non divonnaises Loi 1901	1 500 €	1 500 €
Privés divonnais à but lucratif	1 500 €	2 000 €
Privés non divonnais à but lucratif	1 500 €	2 500 €
Privés divonnais à but non lucratif	1 500 €	1 500 €
Privés non divonnais à but non lucratif	1 500 €	1 800 €

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs proposés ci-dessus applicables dès que la délibération sera rendu exécutoire.

A la question d'Yvan Racle sur la location de l'hippodrome, Hervé Grosfilley précise que seul les gradins et le parvis sont à louer.

A la question de Véronique Baude sur la date de prise d'effet de ces tarifs, Hervé Grosfilley indique qu'ils seront effectifs dès que l'arrêté sera pris.

Ronny Billen demande si la gratuité pour les associations divonnaises s'applique uniquement pour la première location ou quelque soit le nombre de location. Hervé Grosfilley rappelle que le nombre de locations effectuées par ces associations n'est pas pris en compte et qu'elles bénéficieront toujours de la gratuité.

Après avoir entendu l'exposé d'Hervé Grosfilley et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission économie thermalisme et tourisme du 16 juin 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de location de l'hippodrome tel que définis ci-dessus.

POINT 10

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES DE TERRAIN CLASSÉES EN ZONE NT DU TOUR DU LAC.

Il est rappelé que le lac de Divonne a été créé en 1964 et qu'il représente avec la voie qui le borde et les terrains qui l'entourent un patrimoine naturel et un lieu de détente et de loisirs majeur pour la ville. Le lac et son pourtour sont en effet le siège d'une multitude d'activités sportives et récréatives. Ces espaces sont par ailleurs mis à la disposition du public qui peut y accéder en toute liberté (voie bordant le lac) et dans le cadre d'activités organisées (école de voile, activités équestres, mini golf, accro branches)

Cet espace appartient donc de fait au domaine public communal de par son affectation : service public, usage collectif.

Afin de renforcer la protection de cet espace privilégié, il semble aujourd'hui important de formaliser cette domanialité publique laquelle, conformément aux dispositions de l'article 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques est inaliénable et imprescriptible.

Cette qualification ne remet pas en cause les activités déjà installées, qui bénéficient d'ores et déjà de conventions d'occupation du domaine public.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le classement des parcelles de terrain du Tour du Lac situées en zone Nt dans le domaine public communal dont le plan et les sections cadastrales sont annexées à la présente.

Considérant le plan joint, Leonard Hopwood constate que certaines parcelles communales ne font pas partie de la zone Nt. Vincent Scattolin précise qu'elles ne correspondent pas à la zone Nt du P.L.U. Ces parcelles sont classées en zone Nth ou en d'autres zones. Le choix s'est porté sur des parcelles classées en zone naturelle touristique (Nt)

Après avoir entendu l'exposé de Vincent Scattolin et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU le plan joint,
- VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 9 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le classement des parcelles de terrain dont les sections cadastrales sont annexées à la présente dans le domaine public communal.

FINANCES

POINT 11

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2008 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il sera proposé au conseil municipal d'effectuer, sur le budget principal de la commune, les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2008 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	20 659.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	38 681.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 294.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	2 102.00 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	730.00 €
Chapitre 66	Charges financières	12 284.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	32 290.00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	28 225.00 €

Total 137 265.00 €

2) Recettes

Chapitre 70	Produits des services	82 916.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	-8 821.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	19 051.00 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	1 783.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	1 403.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	40 933.00 €

Total 137 265.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Dépenses

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	62 770.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-361 199.60 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	21 063.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-3 023 442.51 €
Opération 105 – ZAC des longs prés		22 537.67 €
Opération 107 – Contrat rivière		12 858.27 €
Opération 108 – Séparatif eaux pluviales		400 153.00 €
Opération 110 – Petite Enfance		-141 898.34 €
Opération 111 – EHPAD		3 515 975.87 €
Opération 200 – Voie desserte EHPAD		361 199.60 €

Total 870 016.96 €

2) Recettes

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	2 106.00 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	- 1 237 230.00 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	-1 297 057.19 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	109 065.87 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	296 934.39 €
Opération 105 – ZAC des longs prés		50 037.67 €
Opération 107 – Contrat rivière		12 858.27 €
Opération 111 – EHPAD		2 933 301.95 €

Total 870 016.96 €

Ces virements de crédits ont été soumis à l'approbation de la commission des finances réunie le 4 septembre 2008.

Le détail par destination/fonction est récapitulé dans le tableau joint (**annexe 1**).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires tels que présentés ci-dessus ;
- **APPROUVE** la décision modificative n1 du budget principal de la commune pour l'exercice 2008

POINT 12

BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION - EXERCICE 2008 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Il sera proposé au conseil municipal d'effectuer, sur le budget du centre culturel et d'animation, les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2008 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	14 140.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 21 338.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	1 260.00 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	5 938.00 €

Total 0.00 €

2) Recettes

Total 0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

3) Dépenses

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 704.00 €
-------------	-----------------------------	------------

Total 4 704.00 €

4) Recettes

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	4 704.00 €
--------------	----------------------------------	------------

Total 4 704.00 €

Ces virements de crédits ont été soumis à l'approbation de la commission des finances réunie le 4 septembre 2008.

Le détail par destination/fonction est récapitulé dans le tableau joint (**annexe 2**).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

-
- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires tels que présentés ci-dessus ;
- **APPROUVE** la décision modificative n1 du budget annexe du centre culturel et d'animation pour l'exercice 2008

POINT 13

BUDGET ANNEXE CONCESSIONS ET BAUX - EXERCICE 2008 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Il sera proposé au conseil municipal d'effectuer, sur le budget des services publics délégués, les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2008 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

5) Dépenses

Chapitre 022	Dépenses imprévues Fonct.	-82.00 €
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	2.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	80.00 €
	Total	0.00 €

6) Recettes

Total **0.00 €**

Ces virements de crédits ont été soumis à l'approbation de la commission des finances réunie le 4 septembre 2008.

Le détail par destination/fonction est récapitulé dans le tableau joint (**annexe 3**).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires tels que présentés ci-dessus ;
- **APPROUVE** la décision modificative n1 du budget des concessions et baux pour l'exercice 2008

POINT 14

BUDGET ANNEXE BOIS ET FORETS - EXERCICE 2008 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Il sera proposé au conseil municipal d'effectuer, sur le budget des services publics délégués, les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2008 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

7) <u>Dépenses</u>			
Chapitre 022	Dépenses imprévues Fonct.		-1.00 €
Chapitre 66	Charges financières		1.00 €
	Total		0.00 €

8) <u>Recettes</u>			
	Total		0.00 €

Ces virements de crédits ont été soumis à l'approbation de la commission des finances réunie le 4 septembre 2008.

Le détail par destination/fonction est récapitulé dans le tableau joint (**annexe 4**).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires tels que présentés ci-dessus ;
- **APPROUVE** la décision modificative n1 du budget des bois et forêts pour l'exercice 2008

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 15

MANDAT SPECIAL – REMBOURSEMENT DES FRAIS RÉELS - NEGOCIATIONS AVEC UN OU PLUSIEURS EXPLOITANTS POTENTIELS DU CASINO.

Point retiré de l'ordre du jour.

Guy Michel indique à l'assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour afin d'apporter une décision globale aux remboursements des frais tant pour le maire que pour les adjoints. Ce dossier sera présenté ultérieurement.

POINT 16

COMPTE RENDU DES ACTES PASSES EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES, DU 29 MARS 2008

Conformément à l'article L.2122-23 du code des collectivités territoriales, monsieur le maire rendra compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal par délibération n° 5 du 29 mars 2008.

Service domaine

1. Signature le 17 juillet 2008 d'un contrat conclu avec Monsieur Paul HOFER portant sur la location de boxes à chevaux, avenant n°1, moyennant une redevance mensuelle de 205 € à compter du 1^{er} juillet 2008, et d'un forfait de 145€ de charges. Toutes les autres stipulations antérieures du contrat demeurent inchangées.
2. Signature le 21 août 2008 d'une convention conclue avec Madame Patricia NOVOVITCH, portant sur l'occupation précaire et temporaire du domaine public communal d'un local situé au rez-de-chaussée du bâtiment dénommée « Ancienne Blanchisserie », à compter du 1^{er} septembre 2008, jusqu'au 31 octobre 2008, moyennant une redevance mensuelle de 300 € et d'une indemnité mensuelle forfaitaire pour charges de 77 €.
3. Signature le 2 septembre 2008 d'un contrat conclu avec Mademoiselle Elodie DIECIDUE portant sur la location à usage d'habitation principale d'un appartement de type 2 sis 133 rue du Mont-Blanc, moyennant un loyer mensuel nu de 317 €, d'un forfait de 44,52€ de charges mensuelles de chauffage et d'une participation mensuelle de 13,90 € aux frais de nettoyage des parties communes.

Services Technique :

4. Signature le 28 juillet 2008 d'un contrat conclu avec la société CERUS INFORMATIQUE SAS portant sur la maintenance des logiciels LANDPARK à compter du 26 juillet 2008 pour une durée d'un an reconduit tacitement par période d'un an pour un montant de 235,20 €

Services Finances :

5. Signature le 10 juillet 2008 d'un arrêté municipal portant sur le recours à un emprunt – investissements 2008 multi-index FLEXILIS auprès de la caisse d'Epargne Rhône-Alpes, pour une durée de 20 ans, pour un montant maximal de 3'080'800€.

Service culturel :

6. Signature le 26 mai 2008 d'un contrat de cession des droits de représentation conclu avec la société « ATELIER THEATRE ACTUEL », portant sur le spectacle « Les chaussettes opus 124 » le 31 janvier 2009 à l'Esplanade du Lac, moyennant un coût de 19 517,50 €.
7. Signature le 26 juin 2008 d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu avec l'entreprise LA SAILLIE, portant sur le spectacle « Macbeth » le 27 novembre 2008 à l'Esplanade du Lac, moyennant un coût de 6 997 €.
8. Signature le 03 juillet 2008 d'une convention de partenariat conclu avec « l'association Cello Arte », portant sur le concert à deux pianos/récital le 31 août 2008 à l'Esplanade du Lac
9. Signature le 03 Juillet 2008 d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu avec l'association Itchy Feet Danse, portant sur le spectacle « Dans sa peau » le 04 décembre 2008 à l'Esplanade du Lac, moyennant un coût de 4 479 €.
10. Signature le 9 juillet 2008 d'une convention d'accueil conclu avec « La Bâtie-Festival de Genève », portant sur le spectacle « Porcelain Project » de la compagnie Needcompany les 11 et 12 septembre 2008, moyennant un coût de 17 500 €.
11. Signature le 8 septembre 2008 d'une convention de partenariat conclu avec « le Chœur transfrontalier SAPAUDIA », portant sur le concert « 100 ans de chansons » les 26 et 27 septembre 2008 à l'Esplanade du Lac
12. Signature le 04 septembre 2008 d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu avec La COMPAGNIE PREMIER ACTE, portant sur le spectacle « MACONDO » le 04 mars 2009 à l'Esplanade du Lac, moyennant un coût de 7 060,62 €.

Secrétariat général

13. Signature le 1^{er} juillet 2008 d'un contrat ponctuel conclu avec la Poste, autorisant un envoi en nombre le 01 juillet 2008 de 404 plis à un tarif unitaire de 0.66 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU la délibération n° 5 du 29 mars 2008

A l'unanimité des membres présents,

➤ **PREND ACTE** des actes passés en vertu de la délégation de pouvoirs, cités ci-dessus.

OPERATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES

POINT 17

RENONCIATION A L'ACQUISITION DE TERRAINS SUITE A L'EXERCICE DU DROIT DE DELAISSEMENT D'UN PROPRIETAIRE - PARTIE DE LA PARCELLE AP277

Monsieur Vincent Scattolin rappelle qu'un projet de cheminement piétonnier public était inscrit au titre des emplacements réservés au Plan d'Occupation des Sols et repris dans le Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur, au bénéfice de la ville de Divonne-les-Bains, sur 10 parcelles situées rue de la Tuilière.

Conformément à la réglementation des emplacements réservés, les propriétaires de l'une des parcelles concernées, M. et Mme FABRE, ont proposé à la ville de Divonne-les-Bains d'acquérir une partie de son bien.

Compte tenu de l'intérêt limité de ce cheminement piétonnier public suite aux aménagements routiers réalisés ces dernières années (rue de la Tuilière...), l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de ce cheminement n'est pas nécessaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de renoncer à cette acquisition, ce renoncement aurait pour conséquence de faire tomber l'emplacement réservé sur les parcelles de l'intéressé.

Après avoir entendu l'exposé de Vincent Scattolin et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 9 septembre 2008,
- VU les articles L.230-1 et suivants du code de l'urbanisme,

A l'unanimité des membres présents,

- **RENONCE** à l'acquisition d'une partie de la parcelle AP277, propriété de M. et Mme FABRE ;
- **MANDATE** monsieur le maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 18

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « PÉTANQUE CLUB DIVONNAIS »

L'association «Pétanque Club Divonnais» a organisé son tournoi annuel «Ville de Divonne-les-Bains » le 30 août dernier sur le terrain de pétanque.

A ce titre, elle a doté les participants de différents lots et sollicite l'aide financière de la commune de 300 €.

Après étude du dossier, la commission vie associative et sportive du 15 septembre dernier a émis un avis favorable pour accorder une subvention de 250 €.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé de Josette Lamielle et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission vie associative et sportive du 15 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 250 € à l'association « Pétanque Club Divonnais »

POINT 19

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE L'UNION FEDERALE /SECTION DE DIVONNE-LES-BAINS-

L'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Union Fédérale/section de Divonne-les-Bains souhaite réaliser un documentaire d'une trentaine de minutes sur les anciens combattants de Divonne-les-Bains.

Ce documentaire a pour principal objectif de donner la parole aux anciens combattants des différentes guerres. La mémoire s'efface progressivement et la section locale souhaite que les générations actuelles et futures disposent d'un document audiovisuel relatant les principaux souvenirs des protagonistes des guerres de 39-45, d'Indochine et d'Algérie. À ce titre, le document sera diffusé dans les écoles et proposé à la vente.

Le media audiovisuel a ceci de particulier qu'il peut faire passer une ambiance, une compréhension, une émotion qui doit aller au-delà des mots. Le film débutera lors de la cérémonie du 11 novembre devant le monument aux morts de Divonne-les-Bains et traversera de manière naturelle les différentes périodes de guerres au travers de portraits de 6 à 8 personnes interviewées.

Pour réaliser ce projet, l'association a établi un budget prévisionnel de 8 072 € et sollicite une aide financière de la commune de 2 000 €.

Après étude du dossier, la commission vie associative et sportive du 15 septembre dernier a décidé d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention de 1 500 €.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette proposition.

Serge Bayet s'inquiète du coût élevé de la production pour 30 mn de film et souhaiterait savoir à quel titre l'association sollicite la Mairie pour le financement de ce projet.

Josette Lamielle indique que bien d'autres associations ont déjà sollicité la Mairie au même titre que l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Marie-Fée Champagne précise que la subvention de la mairie de 1 500 € est raisonnable aux regards des autres dépenses réalisées et que ce document pourrait servir utilement dans les écoles ou pour d'autres manifestations.

Ronny Billen demande qu'à l'avenir cette association informe au préalable la commission de ses projets avant d'effectuer une demande de subvention.

Josette Lamielle confirme qu'une demande en ce sens leur a été faite ainsi qu'à toutes les associations.

Guy Michel rappelle que le projet avait déjà été présenté à l'équipe municipale précédente, et avait fait l'objet de discussions sur le financement. Cependant, il précise que la commune n'est pas seule à participer financièrement puisque Monsieur le Maire a obtenu un financement ministériel et que l'association également y participe bien que son budget soit restreint. Guy Michel ajoute que la réalisation d'un film de 30 mm nécessite beaucoup de travail en amont. Vis-à-vis de ce projet, la collectivité a également un « devoir de mémoire ».

Après avoir entendu l'exposé de Josette Lamielle et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis de la commission vie associative et sportive du 15 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Union Fédérale/section de Divonne-les-Bains

FINANCES

POINT 20

FACTURATION DE L'INTERVENTION DES SERVICES MUNICIPAUX

Le 13 décembre 1999, le conseil municipal avait approuvé les prix moyens par catégorie **d'agent technique** et par type de véhicule, qui pouvaient être facturés à des tiers. Cette tarification est nécessaire notamment en cas de travaux d'office ou de sinistres d'assurance.

Ces montants n'avaient jamais été revalorisés, aussi monsieur le premier adjoint en charge des finances a demandé au service des finances de retravailler le dossier, en collaboration avec les services techniques et le service du personnel.

En outre, il est proposé de ne plus réserver la tarification aux personnels techniques mais de l'étendre aux autres personnels communaux : administratifs, police municipale, personnel des écoles et culturel.

Le calcul se fonde sur un salaire moyen auquel s'ajoute les charges patronales afin d'obtenir un coût complet. Ce prix de revient a été majoré de 10% afin de couvrir les frais administratifs et techniques induits.

Emploi	Taux horaire	10 % frais administratifs et techniques	Prix à facturer par heure de travail
Administratifs			
Adjoint administratif	22,00 €	2,20 €	24,20 €
Rédacteur	23,00 €	2,30 €	25,30 €
Techniques			
Adjoint technique	20,00 €	2,00 €	22,00 €
Agent de maîtrise	24,00 €	2,40 €	26,40 €
Conducteur	22,00 €	2,20 €	24,20 €
Contrôleur de travaux	24,00 €	2,40 €	26,40 €
Bibliothèque			
Bibliothécaire	21,00 €	2,10 €	23,10 €
Ecoles			
Agent spécialisé des écoles maternelles	19,00 €	1,90 €	20,90 €
Police municipale			
Gardien	19,00 €	1,90 €	20,90 €
Brigadier	20,00 €	2,00 €	22,00 €
Brigadier chef/Chef de police	24,00 €	2,40 €	26,40 €

Les tarifs d'utilisation des véhicules communaux ont également été retravaillés. Plutôt que de calculer un prix de revient des matériels, on a choisi de prendre un prix de marché pour bâtir ce tarif (prix facturé par un tiers).

Ressources spécifiques	Prix à facturer par heure d'utilisation sans chauffeur
Véhicule de type Balayeuse	55,80 €
Véhicule de type Nacelle	51,30 €
Véhicule de type camion multi-benne	32,80 €
Véhicule utilitaire 6 m3	7,38 €
Véhicule utilitaire 9 m3	8,63 €
Véhicule utilitaire 12 m3	9,88 €
Véhicule utilitaire 14 m3	11,13 €

En outre, il est proposé que toute commande de matériaux spécifiques soit facturée en sus et que les tarifs ci-dessus soient revalorisés chaque année en fonction de l'indice de consommation des ménages (indice initial 2^{ème} trimestre 2008).

Guy Michel insiste sur l'utilité d'avoir un tarif afin de pouvoir répondre à une demande et la facturer si besoin mais aussi pour des aspects liés aux assurances lors des remboursements

A la question d'Yvan Racle, Guy Michel souligne la difficulté de définir une règle fixe sur l'application de ces tarifs. La décision d'une facturation dépendra de ce que pourrait apporter à la commune le demandeur d'une intervention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus ;
- **APPROUVE** la refacturation si besoin, des matériaux spécifiques commandés ;

- **APPROUVE** la revalorisation des montants ci-dessus en fonction de l'indice de consommation des ménages (indice initial 2^{ème} trimestre 2008)

POINT 21

MODIFICATION DE L'AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME, CREDITS DE PAIEMENT) – CONTRAT RIVIERE

En séance du 4 décembre 2003, le conseil municipal avait voté la mise en place d'une autorisation de programme pour les travaux prévus au contrat rivière.

Le contrat de rivière (qui peut être encore appelé contrat de bassin, de lac ou de baie) est un accord technique et financier concerté, prévu généralement pour 5 à 7 ans, entre les collectivités locales d'un même bassin versant, l'Etat, le conseil régional, le conseil général, l'agence de l'eau et les usagers (chambres consulaires, industriels, associations, fédération de pêche, ...). Il définit des objectifs et détermine des actions en faveur de la réhabilitation et de la valorisation des milieux aquatiques. Objectifs et actions constituent des engagements pour les signataires. S'il prend correctement en compte les préconisations de la loi sur l'eau* et du SDAGE* sur le territoire concerné (bassin versant d'une rivière, d'un lac ou d'une baie), il est labellisé par le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée* ou du bassin Loire-Bretagne*.*

En d'autres termes, on peut également définir le contrat de rivière comme une volonté locale partagée, forte et affirmée, débouchant sur un engagement moral et financier

La répartition, par exercice, des crédits de paiement et recettes, modifiée lors de la séance du 25 juin 2007, était la suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2004	220 800.00 €	24 155.26	- financement communal 24 155.26 €
2005	15 000.00 €		
2006	50 000.00 €	8 959.31 €	- financement communal 8 959.31 €
2007	82 861.00 €		- subventions contrat rivière 34 347.00 € - financement communal 48 514.00 €
Autres années	952 650.00 €		- subventions contrat rivière 124 623.00 € - financement communal 828 027.00 €

Total programme : 1 265 270.00 €

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées, il sera proposé de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2004	220 800.00 €	24 155.26	- financement communal 24 155.26 €
2005	15 000.00 €		
2006	50 000.00 €	8 959.31 €	- financement communal 8 959.31 €
2007	82 861.00 €	3 898.96 €	- financement communal 3 898.96 €
2008	80 740.00 €		- participations (cofinancement suisse) 38 000.00 € - financement communal 42 740.00 €
Autres années	1 147 516.47 €		- subventions contrat rivière 124 623.00€ financement communal 1 022 893.47€

Total programme : 1 265 270.00 €

Il sera noté que le montant indiqué pour 2008 correspond aux travaux sur le Canal de Cran.

Guy Michel rappelle l'importance des AP/CP pour planifier la mise en œuvre des investissements non seulement sur le plan financier mais également sur le plan organisationnel et logistique. C'est un instrument de prévision, de gestion et la procédure des AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements, accroît la lisibilité budgétaire et permet de diminuer les reports de crédits et facilite l'inspection des dossiers d'appel d'offres et permet le pilotage et la réalisation des programmes. Leurs mises en place nécessitent une grande rigueur et une volonté de transparence. Chaque année en fonction des contraintes budgétaires il y a une remise à jour de tous les AP/CP.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour le contrat rivière, telle que présentée ci-dessus ;

POINT 22

CREATION D'UN AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME, CREDITS DE PAIEMENT) – EHPAD

Il est proposé de créer un nouvel AP/CP pour la construction de l'EHPAD.

La répartition des crédits envisagée est la suivante

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2007	548 460.00 €	453 327.93 €	- financement communal 453 327.93 €
2008	2 053 057.00 €		- subvention CNSA 900 000.00 € DIPAS 300 000.00 € ADEME 2 397.50 € - financement communal 850 659.50 €
2009	6 159 170.00 €		- subvention CNSA 1 800 000.00 € DIPAS 708 000.00 € - financement communal 3 651 170.00 €
2010	1 599 729.07 €		- subvention CNSA 300 000.00 € DIPAS 172 000.00 € - financement communal 1 127 729.07 €

TOTAL programme 10 265 284 .00 €

Guy Michel précise que l'AP/CP de l'EHPAD ayant pris du retard le financement a du être modifié ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la création d'un AP/CP pour l'EHPAD
- **APPROUVE** la répartition pluriannuelle des crédits de paiement et recettes telle que présentée ci-dessus ;

POINT 23

MODIFICATION DE L'AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME, CREDITS DE PAIEMENT) – GRANDE RUE.

En séance du 3 décembre 2003, il avait été proposé la mise en place d'une autorisation de programme pour les travaux d'aménagement du bas de la Grande Rue. Le programme initial s'élevait alors à 3 201 000 €.

La répartition, par exercice, des crédits de paiement et recettes, modifiée en séance du 25 juin 2007, était la suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes

2003	148 000.00 €	57 914.68	- financement communal	57 914.68 €
2004	2 133 085.00 €	943 651.00	- participation CCPG	179 378.02 €
			- financement communal	764 272.98 €
2005	238 717.00 €	76 308.65	- participation CCPG	187 068.53 €
2006	559 939.00€	113 974.20	- financement communal	113 974.20 €
2007	1 023 042.00 €		- financement communal	1 023 042.00 €

**TOTAL programme (dépenses constatées et prévisions 2006 et 2007)
2 214 890.53 €**

En 2006, compte tenu des difficultés financières, le programme a été mis en sommeil. Les 900 000 € de travaux ont été retirés de l'AP/CP. (Délibération du 13/03/2006)

En 2007, il a été décidé de relancer le programme sans mettre à jour les AP/CP. Aujourd'hui, le montant des travaux a été évalué à 2 986 731.25 €.

Par conséquent, il sera proposé de modifier les crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2003	148 000.00 €	57 914.68	- financement communal 57 914.68 €
2004	2 133 085.00 €	943 651.00	- participation CCPG 179 378.02 €
			- financement communal 764 272.98 €
2005	238 717.00 €	76 308.65	- participation CCPG 187 068.53 €
2006	559 939.00€	113 974.20	- financement communal 113 974.20 €
2007	1 023 042.00 €	729 771.08	- financement communal 711 031.96 €
			- participation CCPG 22 846.00 €
2008	1 065 111.64 €		- financement communal 551 502.70 €
			- participation CCPG 383 608.94 €
			- subvention département 130 000.00 €

**TOTAL programme (dépenses constatées et prévisions 2007 et 2008)
2 986 731.25 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour la Grande Rue, telle que présentée ci-dessus ;

POINT 24

MODIFICATION DE L'AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME, CREDITS DE PAIEMENT) – MISE EN SEPARATIF DES EAUX PLUVIALES

Le 25 juin 2007, le conseil municipal avait modifié une autorisation de programme pour la mise en séparatif des eaux pluviales.

La répartition, par exercice, des crédits de paiement et recettes, envisagée était la suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2003	40 000.00 €	33 254.78	- financement communal 33 254.78 €
2004	431 650.00 €	252 011.83	- financement communal 252 011.83 €
2005	191 000.00 €	4 038.30	- financement communal 4 038.30 €
2006	300 000.00 €	60 024.78	- financement communal 60 024.78 €
2007	180 071.00€		- financement communal 180 071.00 €
Autres années	1 033 249.00€		- financement communal 1 033 249.00 €

TOTAL programme 1 562 650.00 €

Des dépenses complémentaires au programme initial ont été inscrites aux budgets 2008 et se poursuivront sur les années 2009 et 2010. Il s'agit des programmes suivants :

	2008	2009	2010	Total
Pris en compte dans l'ancien AP/CP				
Rue de Genève	120 000			120 000
Rue du Jura	60 072			60 072
Ajoutés à l'AP/CP				
Rue Voltaire	290 153	61 847		352 000
Chemin de la cité	100 000	247 000		347 000
Travaux conjoints avec la CCPG liés au SITSE	10 000	595 000	171 000(*)	605 000
Total	580 225	903 847	171 000	1 655 072

(*) Délibération de lancement de travaux à venir.

Par conséquent, il sera proposé de modifier ce programme de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2003	40 000.00 €	33 254.78	- financement communal 33 254.78 €
2004	431 650.00 €	252 011.83	- financement communal 252 011.83 €
2005	191 000.00 €	4 038.30	- financement communal 4 038.30 €
2006	300 000.00 €	60 024.78	- financement communal 60 024.78 €
2007	180 071.00€	0.00	- financement communal 180 071.00 €
2008	580 224.71 €		- financement communal 580 224.71 €
2009	903 847.00 €		- financement communal 903 847.00 €
2010	171 000.00 €		- financement communal 171 000.00 €

TOTAL programme 2 004 401.40 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour la mise en séparatif des eaux pluviales, telle que présentée ci-dessus ;

POINT 25

MODIFICATION DE L'AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME, CREDITS DE PAIEMENT) – PETITE ENFANCE (EXTENSION DE L'ECOLE D'ARBÈRE)

En séance du 13 mars 2006, il avait été proposé la mise en place d'une autorisation de programme pour l'extension de l'école d'Arbère.

La répartition des crédits envisagée est la suivante

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2006	150 000.00 €	48 301.27	- financement communal 48 301.27 €
			- Subvention

2007	995 366.00 €		- du conseil général	146 713.00 €
			de la région	9 481.00 €
			- financement communal	839 172.00 €
2008	2 462 793.00 €		- financement communal	2 462 793.00 €

TOTAL programme réactualisé 3 506 460.00 €

Des dépenses complémentaires au programme initial ont été inscrites aux budgets 2008
Il y a eu un marché complémentaire et des avenants pour un montant de 44 608.15 € HT.

*** Marché complémentaire**

Ets PELICHET -> 9 937.30 € HT
(délib. du 13/09/2007)

*** Avenants**

* Lot 1 PELICHET	+ 6 346.80 € HT (débli. du 25/04/08)
* Lot 6 CARRAZ	+ 3 469.00 € HT (délib. du 05/06/08)
* Lot 7 NINET Frères	- 1 398.91 € HT (délib. du 11/02/08)
	- 8 066.23 € HT (délib. du 28/04/08)
* Lot 6 CARRAZ	+ 4 375.00 € HT (délib. du 01/09/08)
* Lot 1 PELICHET	+ 5 889.00 € HT (délib. du 01/09/08)
* Lot 2 GALLIA	+ 7 152.95 € HT (délib. du 11/02/08)
	+ 6 965.94 € HT (délib. du 01/09/08)

TOTAL

Marché complémentaire	9 937.30 € HT
Avenants	34 670.85 € HT

	44 608.15 € HT

Il sera proposé de modifier les crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2006	150 000.00 €	48 301.27	- financement communal 48 301.27 €
2007	1 249 187.56 €	887 045.90	- Subvention - du conseil général 58 685.00 € DGE 75 000.00 € - financement communal 753 360.90 €
2008	2 614 652.83 €		- Subvention Conseil général 88 028.00 € DGE 175 000.00 € Région 20 191.00 € Ademe 15 481.50 € - financement communal 2 315 952 .33 €

TOTAL programme réactualisé 3 550 000.00 € dont 37 000.00 € de provision pour les frais financiers (réactualisation).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour l'école d'Arbère, telle que présentée ci-dessus ;

POINT 26

MODIFICATION DE L'AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME, CREDITS DE PAIEMENT) – ZAC DES LONGS PRES

En séance du 14 octobre 2002, le conseil municipal a voté une autorisation de programme pour la ZAC des Longs Prés.

La répartition, par exercice, des crédits de paiement et recettes, a été redéfinie en séance du conseil municipal du 23 février 2006 de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2002	Voirie primaire I 42 309.00 €	22 139.70 €	- Financement communal 22 139.70 €
2003	Voirie primaire I 52 739.00 € Rue de Lausanne 46 046.00 € Promenade de la Divonne 2 072.00 €		- Participations 228 673.00 € - Compensation genevoise 145 000.00 €
2004	Voie primaire I et rond-point 995 409.00 € Rue de Lausanne 803 000.00 € Promenade de la Divonne 40 600.00 € Déplacement canalisations 28 582.00 €		- Participations 609 796.00 € - Ventes de terrains 200 000.00 € - Financement communal 784 979.00 €
2005	Rue de Lausanne 400 000.00 €		- Participations 228 673.00 € - Financement communal 171 327.00 €
2006	Rue de Lausanne		- Financement communal 543 802.00 €

	735 604.00 € Promenade de la Divonne 8 198.00 €		-Participation CCPG 200 000.00 €
2007	Rue de Lausanne 296 000.00 € Promenade de la Divonne 153 492.00 €		- Financement communal 449 492.00 €

TOTAL programme 3 583 811.70 €

Des dépenses complémentaires au programme initial ont été inscrites au budget 2008 Il y a eu des avenants pour un montant 24 324.62 € HT et des révisions de prix.

*** Avenants**

* Lot 1 EUROVIA + 17 467.00 € HT (délib. du 11/02/08)
* MAITRISE D'OEUVRE + 6 857.62 € HT (délib. du 18/10/07)

TOTAL 24 324.62 € HT

Il sera proposé de modifier les crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
2002	42 309.00 €	22 139.70 €	- Financement communal 22 139.70 €
2003	100 857.00 €	54 755.52 €	- Participations 228 674.00 €
2004	1 913 637.00 €	688 791.41 €	- Participations 609 796.00 € - Ventes de terrains 284 196.00 €
2005	400 000.00 €	578 416.54 €	- Participations 228 673.00 € - Financement communal 349 743.54 €
2006	1 001 708.00 €	311 026.33 €	- Financement communal 210 819.58 € -Subv. Préfecture de l'Ain 100 206.75 €
2007	1 817 659.59 €	911 301.09 €	- Financement communal 593 408.09 € - Participation CCPG 317 893.00 €
2008	1 086 111.64 €		- Financement communal 524 054.14 € - Subv. conseil général Compensation Genevoise 130 000.00 € - Subv. Conseil général 48 500.00 € - Participation CCPG 383 557.50 €(*)

--	--	--	--

(*) Chiffre provisoire correspondant à la convention. Le chiffre exact sera connu lors du décompte définitif.

TOTAL programme 3 652 542.23 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour l'opération « ZAC des Longs Prés », telle que présentée ci-dessus ;

POINT 27

MODIFICATION DE L'AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME, CREDITS DE PAIEMENT) – COMPLEXE SPORTIF

En séance du 21 décembre 1998, le conseil municipal avait voté une autorisation de programme pour la réalisation d'un complexe sportif.

La répartition, par exercice, des crédits de paiement et recettes pour la réalisation du complexe sportif, redéfinie en séance du conseil municipal du 25 juin 2007, était la suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
1999	318 433.83 €	25 673.13 €	- financement communal 25 673.13 €
2000	959 373.86 €	255 947.10 €	- financement communal 255 947.10 €
2001	1 592 494.93 € Vestiaires et abords 882 140.60 € Terrains de foot 710 354.34 €	818 277.02 €	- financement communal 793 122.93 € - subvention de la région 25 154.09 €
2002	896 178.00 €	795 081.85 €	- financement communal 758 493.85 € - subvention d'Etat 36 588.00 €
2003	Terrain d'honneur 729 085.00 € Tribunes 93 164.00 € Vestiaires 63 245.00 €	568 753.45 €	- financement communal 568 753.45 €

	Stade entraînement 20 286.00 €		
2004	Terrain d'honneur 191 484.00 € Tribunes 874 295.00 € Abords 133 000 € Vestiaires 45 936.00 € Stade entraînement 6 009.00	286 360.51 €	- financement communal 286 360.51 €
2005	Terrain d'honneur 33 278.00 € Tribunes 265 000.00 €	7 605.36 €	- financement communal 7 605.36 €
2006	Terrain synthétique 492 834.00 € Tribunes 28 035.00 € Terrain d'honneur 31 357.00 €	503 266.28 €	- financement communal 503 266.28 €
2007	Tribunes 218 557.35€		- financement communal 200 000.00 €
2008	Tribunes 1 300 000.00 €		- financement communal 1 300 000.00 €
Autres années	Abords 150 000.00 €		- financement communal 150 000.00 €

TOTAL programme (dépenses constatées de 1999 à 2006 et prévisions de crédits à compter de 2007) 4 929 522.05 €

Suite aux ajustements de prix des programmes non encore réalisés, il sera proposé de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

Années	Crédits de paiement Inscriptions budgétaires	Dépenses constatées	Recettes
1999	318 433.83 €	25 673.13 €	- financement communal 25 673.13 €
2000	959 373.86 €	255 947.10 €	- financement communal 255 947.10 €
2001	1 592 494.93 € Vestiaires et abords 882 140.60 €		- financement communal 793 122.93 €

	Terrains de foot 710 354.34 €	818 277.02 €	- subvention de la région 25 154.09 €
2002	896 178.00 €	795 081.85 €	- financement communal 758 493.85 € - subvention d'Etat 36 588.00 €
2003	Terrain d'honneur 729 085.00 € Tribunes 93 164.00 € Vestiaires 63 245.00 € Stade entraînement 20 286.00 €	568 753.45 €	- financement communal 568 753.45 €
2004	Terrain d'honneur 191 484.00 € Tribunes 874 295.00 € Abords 133 000 € Vestiaires 45 936.00 € Stade entraînement 6 009.00	286 360.51 €	- financement communal 286 360.51 €
2005	Terrain d'honneur 33 278.00 € Tribunes 265 000.00 €	7 605.36 €	- financement communal 7 605.36 €
2006	Terrain synthétique 492 834.00 € Tribunes 28 035.00 € Terrain d'honneur 31 357.00 €	503 266.28 €	- financement communal 503 266.28 €
2007	Tribunes 222 401.35 €	3 845.62 €	- financement communal 3 845.62 €
2008	0.00 €		
Autres années	Tribunes 1 300 000.00 € Abords 100 000.00 €		- Subvention Conseil Général 3 133.00 € - financement communal 1 400 000.00 €

TOTAL programme (dépenses constatées de 1999 à 2007 et prévisions de crédits à compter de 2008) 4 664 810 .32 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition prévisionnelle pluriannuelle des crédits de paiement et recettes pour le complexe sportif, telle que présentée ci-dessus ;

POINT 28

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES –

Monsieur Guy Michel expose à l'assemblée que Monsieur le Trésorier Principal de Gex a fait savoir qu'il ne pouvait procéder au recouvrement des créances suivantes sur le budget principal de la Commune :

Titre n°246/2003	Exercice 2003	226,26
	Exercice 2003	226,26
Titre n°540/2005	Exercice 2005	55,44
Titre n°600/2005	Exercice 2005	97,42
Titre n°503/2005	Exercice 2005	350,00
	Exercice 2005	502,86
Titre n°1015/2007	Exercice 2007	44210,21
	Exercice 2007	44210,21
	Total	44 939,33 €

La commission des finances réunie le 4 septembre 2008 a émis un avis favorable pour l'admission en non-valeurs des titres de 2003 et 2005.

Elle a toutefois émis un avis défavorable pour le titre de 2007 portant sur des places de parking non-réalisées. En effet, la commission des finances a estimé que vu le montant de la créance, il était inopportun d'admettre si vite ce titre en non-valeur sachant qu'il n'avait été émis que fin 2007.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 septembre 2008,

A l'unanimité des membres présents,

- **EMET** un avis défavorable pour l'admission en non valeur du titre 1015/2007 ;
- **PRONONCE** l'admission en non valeur des créances pour les années 2003 et 2005 ;
- **MANDATE** sur l'exercice comptable 2008, au compte 654, les créances irrécouvrables figurant ci-dessus.

Départ de Leonard Hopwood à 21 h 05 qui a donné procuration à Josette LAMIELLE

Guy Michel demande l'accord de l'assemblée pour rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce soir.

TRAVAUX

POINT ajouté à l'ordre du jour

POINT N° 29

IMPLANTATION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DIT « HAUT FLEUTRON » EN FORET COMMUNALE DE DIVONNE LES BAINS – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Monsieur Alain Kespy informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Gex souhaite construire en 2009 un réservoir qui va collecter de l'eau pompée dans le lac Léman. L'ensemble des réservoirs actuels va être collecté vers le nouveau réservoir dit de « Haut Fleutron » :

- La Mélie en ville,
- Le réservoir des Cerisiers au nord de la ville dans le secteur du Nuchon,
- Le Poudex qui se trouve sur la commune,
- L'actuel réservoir du Fleutron sur la commune.

Du nouveau réservoir, l'eau sera distribuée par gravité pour alimenter à la fois la nappe de Pré Bataillard à Gex et la ville de Divonne les Bains.

Cette nouvelle infrastructure doit permettre de distribuer l'eau potable aux habitants de la zone sud du Pays de Gex dont la population a considérablement augmenté depuis 1960.

L'implantation de ce réservoir se situe sur les parcelles forestières n° 21, 22 et 23 de la 3^{ème} série de la forêt communale correspondant aux parcelles cadastrales suivantes :

Territoire Communal	Section	N° de la parcelle Cadastre	Surface totale de la parcelle en m²	Surface à défricher en m²
Divonne les Bains	A	58	83 160	1 172
Divonne les Bains	A	625	36 483	1 817
Divonne les Bains	A	628	11 592	1 012

Pour l'année 2009, la surface concernée par les travaux et qui nécessite une autorisation de défrichage est de 3 001 m².

Afin de procéder à la réalisation de ces travaux, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de défrichage.

La Communauté de Communes du Pays de Gex a mandaté l'ONF qui nous propose aujourd'hui d'approuver la demande de défrichement.

Après avoir entendu l'exposé d'Alain Kespy et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le défrichement de 3 001 m² sur les parcelles cadastrales A 58, A 625 et A 628 constituant les parcelles forestières n° 21, 22 et 23,
- **AUTORISE** le dépôt du dossier de demande d'autorisation de défrichement,
- **DONNE MANDAT** à la Communauté de Communes du Pays de Gex pour effectuer cette demande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2008

Guy Michel demande aux membres de l'assemblée quelles observations appelle le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2008.

Après avoir entendu l'exposé de Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2008.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2008

Guy Michel demande aux membres de l'assemblée quelles observations appelle le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2008.

Après avoir entendu l'exposé de Guy Michel et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2008.

- QUESTIONS DIVERSES -

Marie-Fée Champagne informe les membres de l'assemblée que le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé un dossier de consultation relatif à la fourniture des repas individuels pour les personnes âgées et a lancé une consultation de type procédure adaptée, avec un avis d'appel public à la concurrence mis en ligne sur Internet le 1^{er} août 2008.

Ce marché de prestation de services est conclu pour une durée d'un an, non renouvelable.

Après réception et examen des offres, le conseil d'administration lors de sa séance du 24 septembre 2008 a décidé de retenir le fournisseur SHCB (Société Hôtelière Christophe Bobbia) ; cette société présentant l'offre la mieux disante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 novembre 2008 à 20h00.

Le 09 octobre 2008

Le maire,
Etienne BLANC
Député de l'Ain